



## COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

# Quand allons-nous enfin assouplir les conditions d'admission dans nos structures d'accueil d'urgence ?

Bon nombre de nos concitoyens se sont vu refuser l'accueil de leurs enfants dans notre structure d'accueil d'urgence de Boveresse. La raison de ces multiples refus est simple : les règles édictées par la Confédération et par le Canton, et la politique synchronisée des communes en matière d'accueil nous imposent d'être extrêmement stricts, pour que le confinement partiel soit efficace et pour laisser ce surnois Covid-19 s'éloigner de notre région aussi vite que possible.

Alors que l'on commence d'entendre parler çà et là de déconfinement, au moment où l'Autriche annonce le retour des écoliers dans leur collège pour la mi-mai, en même temps que la région française Grand Est voit la fameuse courbe du nombre de cas contaminés en nette diminution, on se met à espérer à un retour prochain de nos éducateurs et de nos éducatrices en crèche pour permettre à l'économie de se remettre en route.

À l'échelle du canton, à l'heure de la rédaction de ces lignes, la ten-

dance n'est pas à l'assouplissement des règles ; on nous incite plutôt à redoubler de vigilance jusqu'aux prochaines annonces du Conseil fédéral.

Gageons qu'au moment de la parution de cet article, les annonces tant attendues sur la suite du confinement nous auront permis de relaxer nos conditions d'accueil et ainsi de permettre aux familles qui en ont tellement besoin de replacer leurs enfants dans nos structures d'accueil qui se réjouissent de reprendre du service. Pour l'instant, la patience reste de mise.

Dans l'intervalle, ce sont les vacances de Pâques qui se sont installées. Pendant cette période, notre équipe d'accueil d'urgence reste bien entendu opérationnelle et continue de répondre à vos demandes au numéro de l'administration des crèches communales 032 886 43 50, avec, nous l'espérons aussi, des réponses qui seront redevenues plus souvent favorables que négatives.



Au Vallon – Acteurs de « la Littéraire » jouant la comédie « Un chapeau de paille d'Italie » à Couvet fin mars 1925 (8/24)

© MRVT



## Echo des autorités

### Tourisme au Creux du Van

Le premier week-end du mois d'avril ayant été particulièrement intense au niveau de l'affluence des visiteurs au Creux du Van et dans les gorges de l'Areuse, le Conseil d'Etat a décidé avec raison de fermer l'accès à ces deux sites touristiques pour une période de dix jours à partir de Vendredi saint pour limiter au maximum la propagation du COVID-19. La Commune salue cette décision cohérente du Canton et participe depuis une semaine à cette mission par l'intermédiaire de ses deux agents de sécurité publique

qui collaborent avec la police neuchâteloise pour faire appliquer les mesures.

Interpellé dès la fin du mois de mars par de nombreux Néraouis exaspérés par une situation ubuesque qui a vu des randonneurs de toute la Suisse se rendre à Noiraigue au mépris du bon sens et des recommandations de la Confédération, le Conseil communal n'a pu que constater son impuissance juridique n'ayant pas les compétences légales pour fermer des portions de territoire ou

pour interdire à des citoyens de se balader en forêt.

Comme seul le Canton a ces compétences légales, le Conseil communal a étroitement travaillé avec le Conseil d'Etat et la police neuchâteloise pour trouver une solution efficace et proportionnée à même de contenir les mouvements de touristes et de randonneurs. L'arrêt du gouvernement cantonal du 8 avril dernier et son application sur le terrain sont le fruit de cette collaboration.

## EN BREF

**L'Abbaye de Fleurier n'est pas annulée**

Les périodes de crise riment souvent avec rumeurs, désinformation et malentendus. La situation actuelle ne déroge pas à la règle avec son lot de bruits de couloirs. Le Conseil communal a donc décidé de couper court aux discussions : la Foire de printemps de Couvet et l'Abbaye de Fleurier n'ont pas été annulées à ce stade. En l'absence d'informations plus précises de la Confédération sur la prolongation des mesures d'urgence, la Commune poursuit l'organisation des deux événements. Le Conseil communal reste évidemment attentif à toute évolution de la situation et appliquera les directives fédérales et cantonales en conséquence. Si l'une ou l'autre des manifestations devait malheureusement être annulée, les Vallonniers et les médias seraient officiellement et rapidement avertis par les autorités communales.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Informations aux aînés, aux jeunes et aux familles

Afin d'informer les personnes de plus de 65 ans des prestations déployées leur permettant de limiter leurs déplacements pendant l'épidémie, la commune de Val-de-Travers a contacté chacune d'entre elles, par téléphone ou par courrier. Les numéros utiles à garder sous la main sont ceux du Guichet social régional (032 886 44 00) et du CORA (032 886 46 20), tous deux joignables du lundi au vendredi (9 h-12 h). Le site internet communal, [www.val-de-travers.ch](http://www.val-de-travers.ch), contient de nombreuses informations sur sa page Mesures Covid-19.

Par ailleurs, les cantons de Neuchâtel et du Jura ont lancé ensemble une plateforme inter-

net intitulée Gardons le cap ([www.gardonslecap-covid19.ch](http://www.gardonslecap-covid19.ch)) à l'intention des aînés, mais aussi des jeunes et des familles notamment. Celle-ci se décline en six thèmes : Gardons le sourire, Gardons la forme, Gardons une alimentation équilibrée, Gardons l'esprit créatif, Gardons le contrôle des addictions, et enfin Gardons un foyer serein. Chaque thème contient de nombreuses informations, ainsi qu'un large répertoire de ressources disponibles.

Le site fait aussi le lien vers les bourses du bénévolat, tant pour celles et ceux qui ont besoin d'aide que pour les personnes souhaitant donner un coup de main.

### Travaux de réaménagement de la H10

Dans le prolongement des travaux conduits dans le village de Travers, la route en direction du Crêt-de-l'Anneau va être réaménagée par le Canton.

Ces travaux consisteront en la réfection complète d'une chaussée réduite à deux pistes pour le trafic motorisé et en la création d'une voie mixte cycles-piétons séparée des voitures par une zone verte.

Cet aménagement est prévu dans le plan cantonal de mobilité douce et soutenu par la commune. Il permettra d'assurer

la liaison cyclable directe entre Travers et Noiraigue. Les travaux prévoient aussi de supprimer le trottoir au nord de la chaussée et d'aménager un passage de mobilité douce sous le pont du Crêt-de-l'Anneau.

Les derniers travaux d'entretien réalisés sur ce tronçon remontent au début des années 2000.

Durant les diverses étapes de ce chantier qui devrait se déployer de mi-avril à fin septembre de cette année, le trafic sera dans toute la mesure du possible maintenu sur deux voies de circulation.

## ANNONCES

### À la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et [www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi](http://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi)

LE VAL-DE-TRAVERS  
qualités naturelles